



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/075

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur SKIPOR Stepan**, domicilié **rue Saint-Antoine 16 à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue Saint-Antoine 74 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section D n° 4Z**.

Le projet consiste en **la rénovation de la maison**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A5. Aire des constructions en ordre ouvert'** sur les points suivants :

- **Façades** : les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Hauteur** : la hauteur sous corniche de la façade avant du volume principal est supérieure à 6m ;
- **Toiture** : toiture à deux versants d'inclinaison différente et de longueur de pente différente.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **23 décembre 2024** au **15 janvier 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Les mesures de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1^{er} janvier.

Date d'affichage de l'annonce : **le 18/12/2024**

A Pont-à-Celles, le 3 décembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN